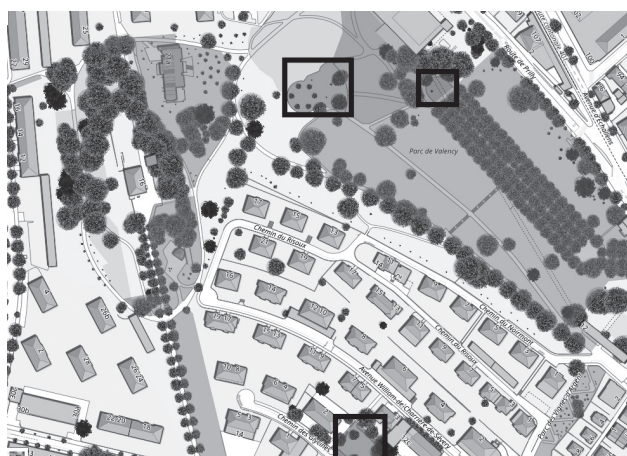


# Promener son chien au parc de Valency

Comme le stipule l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), les chiens doivent pouvoir prendre quotidiennement de l'exercice et, autant que possible, pouvoir s'ébattre en plein air. Si seulement 3% de la population lausannoise détient l'un des 4'600 chiens de la commune, il est intéressant de savoir que la zone du NPA 1004 regroupe la plus grande population canine de la ville.

Avec les précieux éclairages de François Bezençon, Délégué à la police des chiens, cet article propose un focus sur le Parc de Valency. L'entretien commence avec une explication sur les différentes zones des espaces verts dont les usages auto-



risés découlent de divers règlements communaux. On peut voir sur la carte tirée du site de la ville de Lausanne que, hormis les deux espaces réservés aux enfants (encadré), donc interdits aux chiens, ceux-ci peuvent fréquenter tout le parc s'ils sont en laisse (zones en gris clair) et même gambader librement dans la zone du bas (cette cartographie n'est qu'indicative, seule la signalisation officielle fait foi).

En termes d'infrastructure, le parc ne propose finalement pas grand-chose: deux distributeurs de sacs pour les déjections canines et deux petites poubelles aux extrémités de la zone où les chiens peuvent s'ébattre librement. Cette zone est une opportunité très fortement appréciée, à tel point qu'elle a nécessité quelques négociations. Effectivement, le regroupement de certains propriétaires de chiens a posé des problèmes de

nuisances sonores pour les habitant·e·s du chemin du Noirmont. La recherche de conditions favorables pour une cohabitation positive et inclusive faisant partie du large mandat de Monsieur Bezençon, une réunion de quartier a été organisée et suite à celle-ci, différentes mesures ont été prises, entre autres, celle de végétaliser les lieux de manière à assurer une meilleure répartition des usager·ère·s, ainsi que la pose de panneaux rappelant les droits et devoirs de chacun·e.

Petite parenthèse concernant les «poubelles-tonneaux»: d'un volume de 60-70 litres, elles jalonnent les chemins de promenades; avec l'évolution de nos modes de vie, leur adéquation avec nos usages et besoins a été remise en question. Effectivement, elles ne répondent plus aux besoins de cubage actuel, et le manque d'esthétisme dû à leur grand nombre et à la gêne occasionnée par leur odeur leur est reproché. C'est pourquoi, elles ont été partiellement retirées au profit d'autres systèmes, tels les poubelles enterrées d'une contenance de 1'000 litres. Ceci demande ainsi parfois aux détenteur·trice·s de chiens de marcher 200 mètres avant de pouvoir déposer leur sachet. Relevons ici que pour le parc de Valency, suite à

des discussions, un arrangement a été trouvé afin qu'une petite poubelle soit à nouveau placée dans la zone de prédilection des promeneur·euse·s\*.

*\*Pour information, ne pas ramasser les souillures d'un chien (ou abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique) est passible d'une amende de 150 francs qui peut être infligée par n'importe quel·le fonctionnaire communal·e assermenté·e. Une mesure qui, on l'espère, permettra de lutter contre le fléau du littering.*

**Sandrine Prisi**

Sources:

- Carte: <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/quartiers/parcs-et-sports/zones-accessible-aux-chiens.html>
- DREV: Dispositions réglementaires des espaces verts de la Commune de Lausanne (DREV)
- DRMC: Dispositions réglementaires municipales concernant les chiens
- François Bezençon, Délégué à la police des chiens, Service des parcs et domaines | Bureau d'intégration canine et de la police des chiens.
- Ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPAn)



De gauche à droite : Marcelo Scheuber avec Tiago; Lucie Fedele avec Rony, Javier Fontes avec Hugo et Angélique Anagnostou avec Deva - © Sandrine Prisi